

Les principaux actionnaires de Deezer s'entendent pour coordonner et encadrer les cessions éventuelles de leurs actions Deezer sur le marché

Paris, 4 avril 2023, 17h45 – Deezer (Euronext Paris : DEEZR – la “**Société**”) annonce aujourd’hui la signature entre ses principaux actionnaires¹ d’un accord aux termes duquel les actionnaires concernés s’engagent, jusqu’au 5 avril 2024², à organiser la vente éventuelle de leurs actions sur le marché (mais non hors marché) en recourant à un même agent de placement pour les cessions de leurs actions.

L’objet de cet accord de cession coordonnée, qui porte sur environ 75% du capital existant de Deezer, est de limiter le risque que des cessions non coordonnées sur le marché, a fortiori sans limite de prix et compte tenu de la liquidité actuelle des titres de la Société, ne viennent mécaniquement alimenter une pression à la baisse sur le cours que la Société estime décorrélée de ses performances opérationnelles. Il ne s’agit pas d’un accord de concert, pas plus que les signataires n’entendent agir de concert.

L’accord prévoit la possibilité pour les actionnaires signataires qui souhaiteraient céder des actions sur le marché au cours d’un mois calendaire donné d’adresser une instruction en ce sens à l’agent de placement au plus tard le dernier jour ouvré du mois précédent. Les cessions qui seraient réalisées sur le marché en exécution de telles instructions ne pourront comporter une décote de plus de 5% par rapport au cours moyen pondéré du volume (*VWAP*) des actions sur les 3 derniers jours de bourse précédant la cession, chaque actionnaire restant libre de communiquer à l’agent de placement un prix plancher plus élevé. Les cessions réalisées lors d’une séance de bourse ne pourront par ailleurs représenter au total plus de 25% du volume des échanges quotidiens de cette séance (30% si le volume d’échanges quotidiens considéré est deux fois plus important que le volume moyen des 20 dernières séances de bourse).

Une priorité de cession est conférée à deux signataires, personnes physiques titulaires d’actions attribuées gratuitement par la Société afin de couvrir les impôts correspondants, de même qu’aux actionnaires dont le prix plancher de cession (laissé à leur appréciation individuelle) serait plus élevé.

La Société conclura séparément un mandat avec l’agent de placement aux fins de mise en place de la procédure de cession coordonnée. Les actionnaires souhaitant vendre leurs actions sur le marché signeront avec l’agent de placement un mandat distinct, auquel la Société ne sera pas partie, afin de mettre en œuvre l’accord de cession coordonnée. L’accord de cession coordonnée, auquel la Société est partie, de même que le mandat qui sera confié par la Société à l’agent de placement, sont soumis à la procédure des conventions réglementées de la Société.

¹ En ce compris, notamment, l’ensemble des actionnaires détenant individuellement plus de 5% du capital ainsi que ceux représentés au Conseil d’administration et le Directeur général de la Société. L’accord exclut, notamment, les actions souscrites au prix de 10€ lors de l’introduction en bourse de I2PO S.A. ou du placement privé (PIPE) réalisé concomitamment à la fusion de Deezer S.A. dans I2PO S.A.

² Soit pour une période d’un an à l’issue de l’expiration de leur engagement de conservation (*lock-up*) – pour plus d’information à ce sujet, voir la section 5.10 du prospectus de la Société approuvé par l’Autorité des marchés financiers le 15 juin 2022 sous le numéro 22-216.





À PROPOS DE DEEZER

Deezer est l'un des principaux fournisseurs indépendants de services de streaming musical au monde, proposant un catalogue de plus de 90 millions de titres disponibles dans 180 pays, fournissant un son HiFi sans perte, une technologie de recommandation innovante et des fonctionnalités qui redéfinissent l'industrie. Véritable home of music, Deezer réunit les artistes et les fans sur une plateforme mondiale et évolutive, afin de libérer tout le potentiel de la musique grâce à la technologie. Fondée en 2007 à Paris, Deezer est aujourd'hui une entreprise globale avec une équipe de plus de 600 personnes basées en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Brésil et aux États-Unis, toutes réunies par leur passion pour la musique, la technologie et l'innovation. Deezer est cotée sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris (mnémonique : DEEZR ; code ISIN : FR001400AYG6) et fait également partie du nouveau segment Euronext Tech Leaders, dédié aux entreprises technologiques européennes à forte croissance, et de son indice associé.

CONTACTS

Relations Investisseurs

Laurent Sfaxi	+33 6 72 06 23 05	investors@deezer.com
---------------	-------------------	----------------------

Média

Jesper Wendel	+33 6 79 35 37 17	jwendel@deezer.com
---------------	-------------------	--------------------